

MESSAGER DE TAHITI.

Journal Officiel des Établissements français de l'Océanie,

PARAISANT TOUTS LES SAMÉIS A 3 HEURES DU SOIR.

MAHARU 15. — N° 7.

TE VEA NO TAHITI.

Mahana maa 17 no Fepeurare 1866.

PRIX DE L'ABONNEMENT (payable d'avance) :
Enr. 1 an 10 fr.
Enr. 6 mois 5 fr.
Tous env. la poste 30 centimes.

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser
AU RÉDACTEUR DE LA POSTE,
Imprimerie du Gouvernement.

PRIX DES ANNONCES par insertion
Les 20 premières lignes 40 c. par ligne.
Au-dessus de 20 lignes 35 c. par ligne.
Les annonces répétées se paient à moitié du prix de la première insertion.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE. — Décision chargeant une commission de procéder aux opérations relatives à l'état civil des sujets du Protectorat.
PARTIE NON OFFICIELLE. — Avis administratif. — Tribunaux. — Le *Royal Sovereign*. — Fata divers. — Etude de Meurs. La Grand'mère, la Vile et la Petite-Vile. — Annonces hydrographiques. — Mouvement commercial. — Mouvements du port. — Marché de Papeete. — Tableaux d'ablage. — Annonces.

PARTIE OFFICIELLE.

Par décision du Commandant Commissaire Impérial, en date du 14 février courant, une commission composée de :

MM. BOREY, Secrétaire général, président;
BURNIN, Gérant des Calcos indigènes;
MADRAN, Tiohiti.

et assistée de M. BOREY, interprète de 1^{re} classe, est chargée de procéder, dans les îles Tahiti et Moorea, aux opérations prescrites par les articles 1, 2 et 3 de l'ordonnance des 17-18 janvier, relative à l'état-civil des sujets du Protectorat.

No te fantasia raa ahi Toiouti te Auhua o te Emperera i te 16 no Fepeurare noi, a itapao hia teho totou, oia hia :

MM. BOREY, Papei pora rai, poutiti;
BURNIN, te loipia i te mata oia tahiti;
MADRAN, Tiohiti.

o ma te taurua hia o M. BOREY, auvaha faite parau no te pupa matutu, e hore no roro i te mau mataine no Tahiti e Moorea, o e rave i te matuhoi fantasia hia e ma iava 1, 2 e 3 o te 16 no Fepeurare noi o te 17-18 no Tenuaro, no te mau parau no te fau raa, te pohe raa o te faupioipo raa o te mau tata o te mau Tamaru noi.

PARTIE NON OFFICIELLE.

Papeete. 12 février.

La frégate *Néréide*, partie de France le 3 juin 1865, et ayant relâché au Sud de Bonne-Espérance, à la Réunion, à Madagascar, à Sydney et à Port-de-France (Nouvelle-Calédonie), a mouillé en rade de Papeete mercredi dernier, 14 février.

Voici la liste de son état-major :

MM. FROST, capitaine de frégate, commandant;
LE HIRVANNE de TRAVERS, lieutenant de vaisseau, second;
LARRON, lieutenant de vaisseau;
DE FRANK, enseigne de vaisseau;
GROU, "
LEON, "
OLIVE, lieutenant de la marine royale danoise;
CLERMONT, officier d'administration;
CARLES, médecin de 1^{re} classe;
BONVET, chirurgien de 2^e classe;
PELLETIER, aspirant de 1^{re} classe;
BRIEGER, aspirant de 1^{re} classe;
DE LAUNAY de LANTIERRE, aspirant de 1^{re} classe;
MILAN, aspirant de 1^{re} classe;
DE JACQUELIN, aspirant de 2^e classe;
DUBLET, aspirant auxiliaire.

ADMINISTRATION DE L'ORDONNATEUR.

Service de l'Enregistrement et des Domaines.

Le public est prévenu que le mercredi 21 février 1866, à midi, il sera, en face de la manutention des vivres de Papeete, par le vérificateur de l'enregistrement et des domaines, en présence du commissaire aux appositions, procédé à la vente aux enchères, au comptant, avec cinquante centimes pour cent en sus, pour tous frais, de divers objets provenant du magasin des subsistances, et consistant notamment en haricots vides, quarts à salaison, caisses en bois, pièces d'une, pièces à spiritueux, bouteilles en verre et ferme.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

Tribunal de Police correctionnelle.

Audience du 9 février. — Jugement qui condamne l'indigène Pema à Tiohiti, garçon de comptoir chez le sieur James Clark, et le sieur James Clark, délinquant de boissons, qui Napoléon, à Papeete : le premier à vingt-cinq francs d'amende, le second à quinze francs d'amende, et tous deux solidaires aux frais de la procédure; rend le sieur James Clark civilement responsable des condamnations pécuniaires prononcées contre son domestique; pour contravention à l'article 3 de l'arrêté du 1^{er} janvier 1866, portant règlement sur la vente des boissons et par application dudit article.

Mise audience. — Jugement qui condamne le sieur Théodore Bernal, marin embarqué à bord du ketch américain *Benjamin Cummings*, à six jours de prison, 50 francs d'amende et aux frais de la procédure, par application des articles 228, 230 et 463 du Code pénal, modifié par la loi du 13 mai 1863, pour voies de fait, injures et violences envers les agents de la police publique.

Même audience. — Jugement qui condamne le nommé Toia a Tufe,

indigène des Māhaki, garçon d'écurie chez le sieur Richemond, vintneur, demeurant à Papeete, à quinze mois de prison et dix francs de la procédure, par application de l'article 401 du Code pénal, pour vol d'effets commis au préjudice du sieur Payon, entrepreneur à Papeete.

Tribunal de simple Police.

Audience du 10 février. — Jugement qui condamne le sieur Parisot, délinquant de boissons, domicilié à Papeete, rue de Rivoli, à un franc d'amende et aux frais de la procédure, pour contravention à l'article 30 de l'arrêté du 20 juin 1863, relatif au balayage des rues et par application de l'article 31 dudit arrêté.

Pour extrait conforme :
Le Greffier, A. BOUQUIN.

LE ROYAL SOVEREIGN.

On écrit de Cherbourg : En France, dans la construction des navires cuirassés on a adopté en principe l'idée d'élire l'impénétrabilité des cuirassés avec les qualités de mer des anciens vaisseaux à vapeur rapides. Ce programme excellent devrait avoir pour résultat de procurer à notre nouvelle flotte de combat les avantages résultant des progrès modernes; tout en leur conservant ceux des anciennes flottes, la rapidité et la mobilité.

En Angleterre, on n'a pas procédé avec la même unité de construction. Les esprits se sont partagés, et cette divergence d'opinion a fait naître de nombreuses conceptions qui se confondent dans deux systèmes principaux : le premier se rapprochant du système français; le second ayant pour programme d'abriter derrière des blindages particuliers l'équipage et l'armement des bâtiments, et de pourvoir ces derniers d'une artillerie formidable, le tout aux dépens de la vitesse. Le *Royal Sovereign* appartient à cette classe de navires.

Il existait à Portsmouth un vaisseau à trois ponts, le *Royal Sovereign*, descendant, comme disent les Anglais, d'un vaisseau du même nom existant en 1637, c'est-à-dire qu'il avait été construit sur les plans améliorés de ce bâtiment célèbre. Il jouissait dans la marine anglaise d'une réputation analogue à celle qu'avient dans l'ancienne marine française le *Soleil-Royal*, que moula Tourville, et le *Royal-Étoile*, qui, rebâti à Foulon en 1742, fit toute la guerre d'Amérique sous Louis XVI et eut de magnifiques combats.

Après la réussite du vaisseau français le *Napoléon*, les Anglais transformèrent le *Royal Sovereign* en vaisseau à hélice, et après la réussite de la *Glaire* et de nos autres bâtiments blindés, lui firent subir une nouvelle transformation à la suite de laquelle il devint un navire cuirassé d'un genre tout spécial.

Avant d'arriver au résultat qu'on se proposait, le *Royal Sovereign* fut rasé au niveau de sa batterie basse, et on remplaça les ponts qu'on lui enlevait par des tourelles ou forts cylindriques qui se firent sur le pont.

D'après le premier projet, ces tourelles devaient être au nombre de dix, chiffre pratiquement inadmissible, et, après de nombreux essais, on le réduisit à quatre qu'il possède aujourd'hui. Le *Royal Sovereign* a 76 mètres de longueur, 10 mètres de largeur et 7 mètres 11 de tirant d'eau. Le pont supérieur n'est qu'à 3 mètres au dessus de l'eau; aussi avec sa cuirasse noire, sa mâture presque nulle, ses tourelles jaunes, il ressemble moins encore à une batterie flottante qu'à un ponton. Son aspect est étrange, fantastique même.

Les couples, établis dans un grand diamètre ou tout exactement parés dans le pont supérieur, reposent sur le pont de dessous, qui est fortement éponillé. Elles portent sur des galets en fer, ce qui permet de les faire tourner pour pouvoir tirer dans tous les sens. Elles ont 2 mètres 20 de hauteur. La première a 6 mètres 70 de diamètre intérieur et contient deux canons lancant des projectiles de 130 livres anglaises; les autres ont 5 mètres 80 de diamètre intérieur et sont armées chacune d'un canon de 100. La mâture en fer des quatre tourelles a 60 centimètres d'épaisseur. Elles manœuvrent au moyen d'un appareil simple et abrité complètement les canonniers. Tout le reste de l'équipage est également abrité et le navire peut lever et combattre sans montrer un seul homme.

On s'occupe d'augmenter son armement, et le duc de Somerset a bien voulu nous dire qu'il espérait pouvoir mettre dans la première couple, au lieu des deux canons de 130 qui s'y trouvent, un canon de 450 dont les plans sont arrêtés et qu'on va fabriquer. Si cette hausse à feu, sans essais, ne donnait pas ce qu'on en espère, on la remplacerait par deux canons de 300 chacun.

Malgré les avantages qu'il présente, le *Royal Sovereign* est plutôt une batterie flottante destinée à défendre l'entrée des ports qu'un vaisseau cuirassé pouvant naviguer et combattre en océan. Ses officiers sont loyalement convaincus avec nous que, malgré les améliorations dont il avait été l'objet, il laissait beaucoup à désirer sous le rapport de la marche et de la stabilité. Ses quatre couples et la tour placée à son extrémité pour recevoir son capitaine pendant le combat dérangent complètement l'équilibre de ses ponts.

Ce vaisseau a un autre inconvénient qu'il est facile d'apprécier : la manœuvre des tourelles, qui se fait rigoureusement au coup d'œil, repose sur des appareils tellement minuscules, qu'une pièce en se dérangeant pendant le combat peut empêcher le mouvement des couples et paralyser leur artillerie.

Le *Royal Sovereign* n'en reste pas moins un type des plus curieux

Les plus intéressants. Les lords de l'amirauté nous ont annoncé qu'ils ont conservé comme un spécimen unique de l'art naval, le vaisseau construit autrefois par le même maître. Du reste, les lords, des constructeurs et des savants de toutes les nations de l'Europe ont venu à Cherbourg pour le voir, et tout le monde a rendu justice au talent ingénieux et original développé par ceux qui en ont conçu le plan et qui l'ont exécuté.

FAITS DIVERS.

Sous ce titre : *Baigneur sauté par une jeune fille, l'Union des Deux-Riviers, de Saint-Malo, publie l'annonce récit qui suit :*

Un acte de courage, accompli par une jeune Malouine, fait en ce moment l'objet de toutes les conversations et provoque au plus haut degré l'admiration publique. C'était vendredi dernier, vers deux heures et demi, une trentaine de personnes se baignaient dans la grève des bains à Saint-Malo. Tout à coup des cris perçants se firent entendre : « Au secours ! je coule ! » Ces cris étaient poussés par le jeune Hamon, le fils de notre confrère du Progrès. — La mer balaie ; les baigneurs étaient trop loin ou ne savaient pas suffisamment nager pour affronter le péril ; tout le monde restait glacé d'effroi. Saisie, une jeune fille de vingt ans, M^{lle} Th. P., se détachant des groupes de baigneurs, s'élança au secours du naufragé dont les cris étaient toujours plus anxiés, car ses forces étaient épuisées.

Lorsqu'elle arriva près de lui, il ne se soulevait plus sur l'eau. M^{lle} Th. P., encourageant de la voix, le prenant par la tête, lui recommanda de la laisser le savoir, mais de ne pas la toucher, sans quoi ils périraient tous deux. Quoi qu'il en soit, le jeune homme, comme toute personne qui se meut, enlève vivement son sauveur qui, ne pouvant plus manœuvrer, disparut avec lui sous l'eau. Ils coururent ainsi et reparurent quatre fois successives.

Dans cette lutte suprême, la jeune fille, loin d'abandonner le noyé, profita des instants où elle pouvait se dégager de ses étreintes pour le soutenir sur l'eau.

C'en était fait cependant, nous dit-on, si le bateau de sauvetage, vers lequel tout le monde courait, n'eût enfin rejoint les deux baigneurs dont le courage était maître. Un généreux étranger, dont nous remercions vivement de ne pas connaître le nom, et qui avait pris place dans le bateau de sauvetage, plongea sous les flots et ramena à la surface les deux jeunes gens. M. Hamon fut euléé sans connaissance et placé dans le bateau. Il est aujourd'hui très-bien. Quant à M^{lle} Th. P., elle a été éprouvée en proie à des convulsions siévruses ; on l'a dû complètement guérir. M^{lle} Hamon, qui se trouvait sur la grève au moment où son fils courut à sa grande danger, s'est empressée de porter à M^{lle} Th. P., et à sa famille l'expression de sa reconnaissance et de celle de son fils.

— Un statisticien s'est livré à de sérieux calculs sur un budget établi au chiffre rond d'un milliard.

Il a trouvé, par exemple, que ce budget compté en pièces de cent sous donne cinq millions de kilogrammes, dix millions de livres pesant !

Si vous voulez, pour votre commodité personnelle, avoir le milliard en billets de la Banque de France, le budget donne un million de chiffons de papier de soie, qui entassés les uns sur les autres formeraient l'épaisseur de deux mille volumes de 500 pages chacun. On remplit le milliard du budget en pièces d'un franc, on formerait un ruban d'argent qui pourrait entourer l'Europe, l'Asie, l'Afrique et presque l'Amérique, c'est-à-dire l'étendue de 6,500 lieues de France.

Ce n'est pas tout. Il a été calculé qu'un gargon de banque a besoin de 3 minutes pour compter un sac de mille francs en pièces de cinq francs. Si, désirant travailler isolément, le même gargon de banque voulait compter seul le budget d'un milliard, il lui faudrait, en supposant qu'il travaillât sans s'arrêter deux heures par jour, quatorze ans et six mois pour compter le budget. Il y a de quoi s'user le bout des doigts.

Notre amateur de statistique, qui rêve de faire voyager le budget de Paris à l'équateur, a calculé qu'il faudrait pour cette statistique 9,000 voitures, 6,000 charrains, 916 millions de sacs de toile et 5,000 mètres de ficelle pour les fermer.

Quant aux deux mille charrains autre chargés le million de sacs sur les deux mille voitures, quand ils auront donné deux mille coups de fouet à leurs chevaux, le coussin se mettra en marche et occupera le modeste espace de huit lieues de pays.

— Il n'est pas bon de s'attacher à un magistrat. L'exercice de leur profession les habitude à l'épigramme ; ils ont la réplique facile ; ils savent aguerir un trait. Dernièrement, un spirituel magistrat du Midi fut invité à une soirée chez le maire du village. Il y vint en pantalon blanc ; grand scandale !... La maîtresse de la maison se pinça les lèvres ; la femme de l'adjoint trouva ce « monsieur » inconvenant ; toutes les autres dames firent chorus. On chercha sous l'éventail. Le magistrat laissait faire, sans qu'on allait lui donner l'occasion de prendre sa revanche. Tranquille, le sourire aux lèvres, il allait et venait, sans avoir l'air de se douter de rien.

— Je vais lui donner un jeçon, dit à ses voisines une petite brune assez piquante et vivement mariée ; — puis elle se dirigea d'un pas délibéré vers la victime, qui, en ce même moment, savourait délicieusement un sorbet.

Tout le monde se tut, on regarda ce qui allait se passer. Les marées de son dans l'éclat d'un instant ; un petit sourire moqueur se dessinait déjà sur leurs lèvres.

— Comme vous êtes aimable, mon cher président, d'être venu ce soir, commença l'épouvée à voix haute et de façon à ce que tout le monde l'entendit.

Le magistrat s'inclina gracieusement.

Vous êtes si galant, si spirituel... Il n'y a pins de fête sans... et puis... nous autres femmes, nous faisons attention à cela... vous êtes toujours d'une élégance, d'une coquetterie... Ah ! si nous ne marions vous ressemblerait ! Ce soir... vous êtes charmant... ce pantalon surtout...

— Enchanté, ma belle dame, que mon pantalon vous plaise, interrompit le président en souriant, et je n'ai qu'un désir... — Lequel ? demanda la petite brune.

— Celui de le déposer à vos pieds, ajouta le président de son air le plus gracieux.

Qui fut poudré ? Ce fut la petite brune ; elle se retira en se mordant les lèvres et en se jurant bien de ne plus désormais donner de leçons aux magistrats.

PROPHÉTIE DU COMTE DE BERNI DE CERNAY. — Le coryza primitif s'annonce toujours par un éternuement répété, bientôt suivi d'un écoulement séreux par le nez et d'un enflèvement complet. C'est là, on

peut le dire, son invariable entrée en scène ; voilà aussi le moment de l'arrêter court. A cet effet, il suffit de résister au besoin pressant qu'on éprouve alors de se mouchoir. Au lieu de souffler aussitôt dans votre mouchoir, ayez la patience de vous en servir seulement pour essuyer l'honneur que distille votre nez ; au bout d'une minute à peine, le coryza dont vous étiez menacé aura baillé en retraite ; la pléiade nasale se dissipe comme par enchantement et vous en êtes quitte pour la peur.

Comment expliquer l'effet bienfaisant du moyen que je propose ? Par le tamponnement du nez. Après l'action directe ou indirecte du froid sur la membrane muqueuse, les cryptes muqueuses s'emplissent de sérosité, qu'elles laissent ensuite échapper par extravasation, mais l'air n'en sort pas moins librement par les ligaments et séparées ainsi de l'air extérieur, soit à ce moment vous les videz artificiellement, elles sont mises en contact immédiat avec l'air froid, qui chahute de les irriter, elles s'enflamment, le catarrhe est établi ; ou, au contraire, vous les laissez s'assécher par l'humidité dont elles se sont pour ainsi dire cuirassées d'abord, elles reprennent bien vite leurs fonctions et leur état normal ; la petite tempe soulevée dans le cerveau s'apaise toute seule, tout rentre dans l'ordre.

Telle est, selon le docteur Durost, l'explication du moyen prophylactique tout à fait rationnel qu'il recommande contre le coryza.

(Conseiller de la santé.)

L'ATLANTIDE. — On a beaucoup écrit sur ce vaste continent, qui la tradition finit plus grand que l'Asie ; aussi ne lira-t-on pas sans intérêt l'interprétation donnée par M. Nickles, sous ce titre : *L'Atlantide de Platon, expliquée scientifiquement.*

Le fabuleux de l'Atlantide n'est qu'une erreur certaine. Le souvenir de cette donnée a pu être altéré plus ou moins modifié au gré des peuples et des narrateurs ; le récit dont elle a été l'occasion peut même (et cela n'est pas douteux) fourmillier d'erreurs et d'anachronismes, mais tout en lui ne peut être inventé ; il doit avoir pour point de départ un fait fondé à justifier cette croyance de l'antiquité dans l'existence d'un vaste continent, placé au devant des colonies d'Hercule, et qui, par une cause quelconque, a un jour disparu sous les flots de l'Atlantique.

Or, à ce jour d'après les récentes observations faites précisément sur l'un des points de contact des narrateurs de l'antiquité placent ce problème, le continent, le petit grain de vérité qui a donné lieu à la tradition de l'Atlantide repose tout simplement sur un phénomène de mirage, phénomène qui, de nos jours encore et dans de certaines conditions physiques, paraît pouvoir se observer, et qui, à près de 2,000 mètres au-dessous du niveau du ciel, est, comme on sait, le phénomène de mirage.

Au dire d'une relation récemment publiée, c'est, en effet, dans une ascension à la cime de ce volcan que quelques savants portugais virent, non sans surprise, au lever du soleil, des terres verdoyantes s'élevant sur certains points de l'horizon et formant une masse qui appartenait à l'Atlantide, appartenait qu'à un continent. L'archipel des îles Canaries était, pour ainsi dire, à leurs pieds, en sorte qu'il n'était pas possible de confondre les terres qui approuvaient à l'horizon avec les îles du groupe des Canaries, quelle que fut la distance qui les séparait.

Si cette relation est conforme aux faits, on a raison de considérer comme merveilleux le phénomène d'optique qu'elle rapporte ; car on n'a pas d'exemple de mirage rendant visible à 4,000 kilomètres de distance un objet ; fût-ce une immense chaîne de montagnes, et visible au point de pouvoir être reconnue et appelée par son nom. Pour être en ce cas, il faut supposer que nos voyageurs aient été attribués aux Alleghany les terres vues à l'horizon. Quant qu'il en soit, un mirage peut se produire à Tenerife aussi bien qu'à l'Azores, lorsque les conditions sont favorables, et pour peu qu'on s'aperçoive ce fait, qui, d'ailleurs, ne saurait être contesté, il est impossible de ne pas songer à ce vaste continent de la tradition, lequel se développait dans l'Atlantique, au-delà du détroit de Gibraltar, comprenant ainsi l'archipel des Canaries, c'est-à-dire les « Héspérides » des anciens.

Sans doute, on voyagait peu au temps de Solon et beaucoup moins encore au temps ant-historique dont parle la tradition égyptienne qui nous occupe. Mais, et cela n'a rien d'improbable, que du sommet des Héspérides un mirage vers le nord-ouest ait été remarqué dans l'ancien temps par un observateur suffisamment autorisé, il n'en faillit pas davantage pour faire naître l'idée d'un continent placé dans l'Atlantique, par delà les colonnes d'Hercule, continent dont les savants portugais eussent eux-mêmes admis l'existence ; ils avaient fait leur curieuse observation quelques siècles plus tôt, c'est-à-dire à une époque antérieure à la découverte de l'Amérique.

La vue d'un pareil continent devait produire sur l'observateur des temps pharaoniques l'effet que produisit en 1799 sur l'armée d'Egypte errant dans les sables du désert la vue des lacs et des palmiers qu'un phénomène de réflexion atmosphérique inconnu d'elle lui montrait à l'horizon. Brûlé par le soleil et harassé de fatigue, le soldat pressait au sifflet les yeux troussés et appelés par son nom ; on montrait un lac ; mais il avait beau marcher vers eux, il n'arrivait pas à les rejoindre.

(Moniteur.)

ÉTUDE DE MOEURS.

La Grand-Mère, la Fille et la Petite-Fille.

Il fautayer de la grammire le vieux dicton : *Telle mère, telle fille.* Nous nous allons, moi les filles de la génération qui fleurit non semblerait à leurs mères.

Entrez dans une famille riche où trois générations féminines sont en présence : voici ce que vous verrez. J'en réponds : La grand-mère, non fideur sur dix, est une petite bonne femme exquise. Né à la fin de l'Empire ou dans les premiers jours de la Restauration, elle a gardé le goût des toilettes simples, l'amour des choses de l'esprit, le culte (comme on disait) des beaux-arts. Sa mémoire est remplie de poésies, un peu vieillottes, elle a des discours pleins de Romulus à l'exception de l'histoire, elle abonde pour être en banalités et glisse à l'occasion de anecdotes, mais elle sait beaucoup ; elle ne manque pas d'esprit ; elle a trouvé le temps de penser à l'avance les idées qui sortent de sa bouche. Elle ne sera peut-être pas ce qu'elle appelle amusante, mais je serais bien étonné qu'un homme

